

## Ajournement

tiers pour que cesse le démantèlement de leur industrie par le gouvernement fédéral.

Non seulement ce dernier est-il en train de mettre en péril l'avenir de nos producteurs laitiers, mais on dirait que son incompetence fait en sorte qu'il enlève à l'industrie laitière le moyen de se développer dans un contexte économique mondial de plus en plus concurrentiel.

[Traduction]

**M. Lyle Vanclief (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.):** Madame la Présidente, c'est avec plaisir que je réagis aux observations formulées par l'opposition ce soir. Je dois toutefois signaler au député que ses observations n'ont absolument rien à voir avec la question qu'il a posée à la Chambre. Voici ce que je répondrais, car j'estime que c'est ce que ses électeurs souhaitent qu'on leur réponde.

Les États-Unis ont réclamé, conformément au chapitre 20 de l'ALENA, la tenue d'une série de consultations sur l'application aux produits laitiers et avicoles américains des équivalents tarifaires canadiens fixés dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce. La première séance de consultation a eu lieu le 1<sup>er</sup> mars, à Ottawa.

Nous avons toujours soutenu que l'ALE et l'ALENA reconnaissent clairement que le Canada conserve tous les droits que lui a conférés le GATT à l'égard des produits régis par la gestion de l'offre, dont le droit d'appliquer les dispositions tarifaires de l'Organisation mondiale du commerce aux produits agricoles en provenance des États-Unis. À notre avis, l'approche canadienne de l'application des droits de douane aux produits laitiers et avicoles est tout à fait conforme aux exigences de l'ALENA et de l'OMC.

En ce qui concerne la crème glacée et le yogourt, à la lumière du rapport de 1989 du groupe du GATT sur la crème glacée et le yogourt, nous avons fait savoir que le Canada mettrait en oeuvre les conclusions du groupe dans le contexte de l'Uruguay Round. Lors de l'Uruguay Round, le Canada et toutes les autres parties à l'OMC ont convenu d'appliquer des droits de douane pour limiter les importations. Selon nous, l'application des droits de douane pour continger la crème glacée et le yogourt reflète le rapport de 1989 du groupe du GATT.

• (1835)

Je peux assurer à la Chambre, à tous les producteurs laitiers et aux députés de l'opposition que nous continuerons de défendre vigoureusement l'approche du Canada qui préconise l'imposition de droits de douane sur tous les produits soumis à la gestion de l'offre.

## LA SANTÉ

**Mme Dianne Brushett (Cumberland—Colchester, Lib.):** Madame la Présidente, ma question s'adresse à la secrétaire parlementaire de la ministre de la Santé.

Le 27 mars dernier, Statistique Canada a publié son étude de 39 actes médicaux pratiqués dans les hôpitaux du Canada. Un de ces actes qui a fait l'objet d'une étude est l'hystérectomie. Le nombre des hystérectomies pratiquées chez les femmes de la

circonscription de Cumberland—Colchester est très élevé. Il est alarmant. En fait, il est le plus élevé au Canada. Il y en a près de 1 137 par 100 000 femmes, alors que la moyenne nationale est d'environ 437.

Dans la circonscription voisine de la mienne, Annapolis Valley, le nombre des hystérectomies s'élève à 137 par 100 000. C'est un écart considérable. Les hystérectomies sont donc dix fois plus nombreuses dans la circonscription de Cumberland que dans celle d'Annapolis, et ces deux circonscriptions sont situées dans la même province.

Il s'agit là d'un problème de santé. Nous savons que beaucoup de problèmes de santé chez la femme justifient l'hystérectomie. Le plus important est le cancer des ovaires, du col de l'utérus ou de l'utérus. Un autre problème est lié au trophoblaste: fibromes, endométriose, contraception chez les femmes pour lesquelles une grossesse risque d'entraîner la mort. Et il en existe d'autres, comme le mongolisme, qui est caractérisé par une arriération mentale de l'enfant.

L'hystérectomie est un acte médical très normal, mais il représente une intrusion dans la santé des femmes. Cela me préoccupe au plus haut point.

Nous avons vérifié l'exactitude de ces chiffres. Ils provenaient du ministère de la Santé, à Halifax, en Nouvelle-Écosse, et ce sont les hôpitaux qui ont pratiqué ces hystérectomies. Les chiffres sont valables.

Voici la question que je voudrais poser à la secrétaire parlementaire: Allons-nous examiner cette anomalie phénoménale qui représente une grande intrusion dans la santé des femmes? Que ce phénomène soit attribuable à des médecins trop zélés qui cherchent à pratiquer des interventions chirurgicales lucratives, ou encore, à des problèmes de santé fondamentaux chez les femmes de la circonscription de Cumberland, je demanderais à la secrétaire parlementaire de se pencher sur cette grave anomalie.

**Mme Hedy Fry (secrétaire parlementaire de la ministre de la Santé, Lib.):** Madame la Présidente, la députée pose une question extrêmement importante et tout à fait pertinente. C'est une question qui nous intéresse beaucoup au ministère de la Santé, car elle touche la santé des Canadiens et des Canadiennes.

Avant d'en dire davantage sur ce sujet, je tiens à signaler à la députée que la question du nombre de services offerts relève surtout des gouvernements provinciaux et de la profession médicale. Ainsi, je ne peux formuler aucune observation là-dessus. Par contre, je peux dire à ma collègue que des raisons tout à fait légitimes peuvent parfois expliquer des écarts d'une région à une autre en ce qui concerne les interventions chirurgicales qu'on pratique.

Quoi qu'il en soit, le gouvernement fédéral accorde beaucoup d'intérêt aux services de soins de santé en général, de même qu'au type et à la qualité des services offerts partout au Canada. Nous essayons de voir, de concert avec les provinces et les responsables de la prestation des soins, comment améliorer la qualité et la pertinence des soins.

Par exemple, la ministre de la Santé vient de donner de l'argent à l'Association médicale canadienne pour qu'elle élabore des directives canadiennes sur la pratique clinique. Nous devons examiner la pertinence des soins et établir des directives et des